



Mamoudzou, le 3 mars 2020

49.3

COMMUNIQUE DE PRESSE

La menace planait et c'est maintenant chose faite. De manière inédite, le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49-3 de la constitution alors qu'il dispose de la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Contre l'opinion publique, contre la majorité des syndicats, contre l'avis du Conseil d'état, plus haute juridiction du pays, et maintenant en interdisant le débat au parlement, ce gouvernement fait passer en force son projet de loi. Alors que toute l'opposition dénonce les insuffisances et les opacités de ce projet, ce texte à trous est imposé avec toute une série de mesures nouvelles qui ne seront même pas débattues.

C'est une drôle de manière d'éluder le débat et de mettre un voile sur le rejet exprimé par des millions de citoyens et de citoyennes depuis plus de trois mois, contre la mise en place d'un système de retraites à points. Une décision qui renforce la détermination de la FSU Mayotte et du mouvement syndical à poursuivre la mobilisation.

S'il en était besoin, preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis à vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social et des organisations syndicales.

Ce gouvernement, non content de faire passer son texte sans discussion se permet en plus de prendre les français pour des imbéciles en maquillant les baisses de pension sous une propagande éhontée notamment en essayant de faire croire aux enseignants qu'ils vont connaître une formidable revalorisation ou encore aux femmes qu'elles ont tout à gagner avec cette funeste réforme.

Cette loi va donc passer sans vote alors que de nombreuses interrogations subsistent, y compris pour Mayotte :

- Quel sort est réservé à l'indexation des salaires et donc à notre pouvoir d'achat ?
- Qu'advient-il de la bonification hors d'Europe ?
- Quel dispositif est prévu pour remplacer l'Indemnité Temporaire des Retraites ?
- Qu'en sera-t-il de la situation des anciens fonctionnaires de la CDM qui pouvaient jusqu'alors partir à la retraite à 55 ans ?
- Comment se traduira à Mayotte la promesse présidentielle d'une retraite à 1000€ alors que cela exige d'avoir effectué une carrière complète de 43 années ?
- Le gouvernement entend-il aligner le minimum vieillesse sur le niveau national ?
- Le gouvernement a-t-il l'intention d'assurer l'égalité de traitement entre les contractuels de Mayotte et ceux du reste du pays ?

Comment faire confiance à ce gouvernement alors que les auteurs du projet de loi sont incapables de répondre à ces questions ? La FSU Mayotte ne donnera pas de chèque en blanc à ce gouvernement. Elle estime qu'il n'y aura que des perdants et pour toutes ces raisons, elle demande aux députés de Mayotte de voter pour les motions de censures et de soutenir toutes les initiatives qui seront prises pour mettre en échec ce funeste projet.